



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 7450

## Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les revendications des personnels de France 3, national, et de la région Languedoc-Roussillon, dont les journaux régionaux de Nîmes, de Perpignan et de Montpellier ne sont plus diffusés depuis plusieurs jours. En sa qualité d'élu de proximité et de terrain, il est particulièrement attaché au principe d'une information régionale à dimension locale que les téléspectateurs sont en droit d'attendre dans le cadre du bon fonctionnement du service public et de l'accès de tous à l'information. De plus, cette télévision locale doit faire partie du schéma de la politique de l'aménagement du territoire. Il lui demande en conséquence quelles réponses le Gouvernement compte apporter aux revendications des personnels du service public en grève dans la mise en place de la future télévision numérique terrestre.

## Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication partage l'intérêt que porte l'honorable parlementaire à l'offre de programmes régionaux proposée par la société nationale de programmes France 3. La société est aujourd'hui implantée sur quelque 90 sites répartis sur tout le territoire national. Les trois quarts des salariés de la chaîne exercent leur activité en régions, où France 3 dispose notamment de moyens de production importants. Grâce à leur travail, France 3 diffuse aujourd'hui quelque 12 000 heures d'émissions régionales et locales par an. Particulièrement appréciés des téléspectateurs, ces programmes contribuent non seulement au renforcement du lien entre le secteur audiovisuel public et les Français, mais également à l'enracinement local de la vie démocratique et à l'approfondissement de la décentralisation. C'est la raison pour laquelle les moyens de développer l'offre de programmes régionaux de France 3 sont actuellement étudiés dans le cadre des discussions sur l'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens qui lie la société France Télévisions à l'Etat. Dès 2003, un effort concret a été accompli en ce sens puisque le coût de la grille de programmes régionaux de France 3 progresse cette année de 4 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 305 millions d'euros. En outre, le maillage du territoire national par les structures de France 3 continue de progresser : la quarante-troisième édition locale a été lancée le 17 mars 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Max Roustan](#)

**Circonscription :** Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7450

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 décembre 2002, page 4539

**Réponse publiée le** : 2 juin 2003, page 4255